

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BREVET

POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

conformément aux dispositions de l'article R. 243 du Code de la route
le **brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite
automobile et de la sécurité routière, mention deux roues**, est décerné
à **Monsieur Vincent BARBIER**
né le **19 septembre 1974** à **AUXERRE (89)**

Ce diplôme est classé niveau V. Code NSF 333 1, dans la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique (arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal officiel du 18 avril 1998).

Signature et cachet de l'autorité.



Fait à **ROUEN**

le **16 décembre 1999**

Le Préfet du département de
la Seine Maritime

Signature de l'impétrant.

N° 29027